



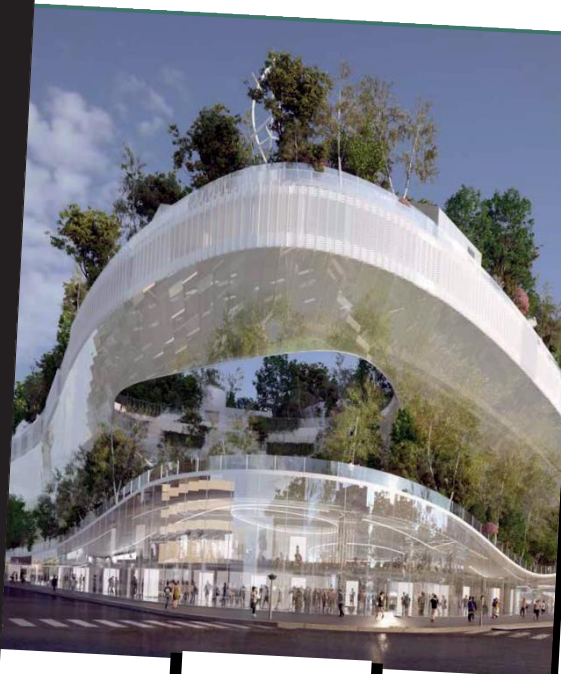
LEADERS LEAGUE

présente



LAPISARDI
AVOCATS

 **DÉCIDEURS**



tiré du Guide 2017
Acteurs Publics & Entreprises

Classement 2017

FORTE NOTORIÉTÉ

CONTRATS ADMINISTRATIFS & CONTENTIEUX AFFÉRENTS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & ÉCONOMIE MIXTE

DROIT DE LA DOMANIALITÉ PUBLIQUE

PRATIQUE RÉPUTÉE

URBANISME & AMÉNAGEMENT

LAPISARDI AVOCATS : UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET INNOVANT



Sophie Lapisardi

Leader : Sophie Lapisardi
Associée : Sophie Lapisardi
Équipe : 1 associée,
4 collaborateurs
Création : 2016

Track record: transports, ville intelligente, mobilités... Le cabinet est entièrement dédié au droit public et en pointe sur tout le champ de l'aménagement urbain, de la ville intelligente et de la commande publique. Parmi ses clients, on relève des collectivités territoriales, des sociétés d'économie mixte, des promoteurs, de grands groupes de casino et de BTP. L'équipe intervient autant en conseil qu'en contentieux.

Différenciation : Sophie Lapisardi répond à la fois aux problématiques des élus, des responsables juristes et des dirigeants d'entreprise. L'équipe est identifiée comme l'une des plus novatrices en matière de visualisation de l'information juridique ou *legal design*. Sophie Lapisardi est par ailleurs coprésidente de la commission droit public de l'Association des avocats conseils d'entreprise (ACE).



LAPISARDI
AVOCATS

Le Droit Public
opérationnel

7, rue Royale

75008 Paris

Tél. : 01 47 23 34 34

Fax : 01 47 23 34 35

www.-avocats.fr



Sophie Lapisardi



Agnès Boudin



Alexandre Delavay



Lauriane Tonani

ACTIVITÉS

Domaines

- ✦ Marchés publics
- ✦ Concessions/DSP
- ✦ Conventions d'occupation du domaine public
- ✦ Montages complexes
- ✦ Urbanisme
- ✦ Aménagement
- ✦ Droit des collectivités territoriales
- ✦ Droit des entreprises publiques locales
- ✦ Droit administratif général
- ✦ Environnement et droit minier
- ✦ Droit de la construction et assurances

Missions

- ✦ Conseil
- ✦ Assistance à maîtrise d'ouvrage
- ✦ Audit des risques, des contrats, des décisions et autorisations administratives
- ✦ Contentieux
- ✦ Négociation et modes de règlement amiable des litiges
- ✦ Formation



Droit public des affaires

POSITIONNEMENT

Le cabinet LAPISARDI AVOCATS a été créé et est organisé pour répondre aux **besoins actuels et futurs de tous les acteurs des projets publics**.

L'accélération, la multiplication et la complexité croissante des informations juridiques nous ont conduit à faire évoluer constamment notre pratique.

Parce qu'il est au cœur de tous les projets, le droit doit être rapidement et facilement compris afin de permettre à nos interlocuteurs de choisir la meilleure stratégie et de prendre la bonne décision.

Aussi, nous délivrons un vrai conseil juridique **opérationnel, clair et intelligible** pour des non-spécialistes, chefs d'entreprises, élus ou opérationnels. Nous exposons clairement les solutions possibles avec leurs avantages et inconvénients, informons des risques et recommandons une solution. Dès que possible, en appui d'un rendu littéraire concis, nous utilisons des moyens visuels (schémas, tableaux, cartes-mentales...) pour synthétiser tout ou partie de notre raisonnement juridique.

La diversité des dossiers traités et notre **adaptabilité** nous permettent de répondre aux demandes des opérateurs privés :

- Dirigeants d'entreprise : nous vous apportons l'aide concrète dont vous avez besoin pour la réussite de vos projets ;
- Responsables juridiques : nous collaborons avec vous pour atteindre vos objectifs et vous apporter l'appui opérationnel dont vous avez besoin.

Les **acteurs publics** (collectivités territoriales, les établissements publics locaux ou nationaux) - qui doivent notamment faire face à d'importantes restrictions budgétaires et à une redéfini de leurs compétences - trouvent au cabinet des interlocuteurs rodés à ces problématiques et à leur **dimension politique**.

Notre équipe qui intervient quotidiennement devant les juridictions, met en place une **stratégie contentieuse** pour atteindre, avec détermination, l'objectif fixé par ses clients.

Conscients des avantages des modes alternatifs de règlement amiables de litiges, Sophie Lapisardi et Agnès Boudin sont toutes deux formées à la négociation raisonnée selon la méthode Harvard, l'une à l'École Centrale, l'autre à l'ESSEC.

Et parce que nous aimons faire **partager notre expérience**, le cabinet forme des opérationnels publics et privés, des élus et des dirigeants, notamment en matière de commande publique.

CONTACTS

✦ **Sophie Lapisardi**, avocate associée, spécialiste en droit public : sophie.lapisardi@lapisardi-avocats.fr

✦ **Agnès Boudin**, avocate : agnes.boudin@lapisardi-avocats.fr

✦ **Alexandre Delavay**, avocate : alexandre.delavay@lapisardi-avocats.fr

✦ **Lauriane Tonani**, juriste : lauriane.tonani@lapisardi-avocats.fr